



A. R. K.

Animation Rurale de Korhogo

*Siège : BP 150 Korhogo Tél. (225) 36 86 09 01 // Fax : 36 86 29 57. Email : arkci@yahoo.fr
N° Compte Bancaire : BIAO-CI Korhogo 033360408523- N° contribuable : 9502715-F*

**THEME : MIGRATIONS ET ENJEUX FONCIERS
EN COTE D'IVOIRE**

Panel 3 : Partage d'expériences des acteurs

SORO Gaoussou Roger

Directeur de l'ONG ARK

INTRODUCTION

La situation foncière ivoirienne est fortement marquée par d'anciennes et intenses migrations agraires appuyées par l'Etat dans le cadre du développement de l'économie de plantation (coton, anacarde, café et cacao). La mise en valeur des terres s'est faite, dans certaines zones du Nord et du Sud de la Côte d'Ivoire, sur la base de nombreuses transactions foncières entre autochtones et migrants. L'indexation sociale de ces transferts de terre introduit une incertitude sur les droits transférés. Les effets combinés de la crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire à compter des années 1980 et de la croissance démographique ont accentué la pression sur les terres et ont aggravé les conflits fonciers : remise en cause de la coutume (matriarcat), etc.

C'est dans ce contexte foncier conflictuel et très politisé qu'a été adoptée, en 1998, la loi sur le domaine foncier rural. Dans ses motifs, cette loi, en organisant la formalisation des droits de propriété sur le domaine foncier rural, vise à accroître la sécurité foncière des populations rurales, à limiter les conflits et à favoriser l'investissement et la productivité agricole.

L'une des causes des crises qui minent ce pays est en lien direct avec les questions foncières. Il n'est donc plus possible de parler d'une gestion durable des conflits et de cohésion sociale dans ces localités sans traiter sérieusement les problèmes fonciers. Aujourd'hui encore la violence des conflits entre éleveurs et agriculteurs nous montre l'étroitesse du lien entre les problèmes sociaux et la question foncière.

C'est en vue d'apporter des contributions à cette problématique que nous avons d'aborder le thème : **migrations et enjeux fonciers en cote d'ivoire**. Pour ce faire nous allons tenter de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi cette thématique mérite d'être étudiée (justification de l'étude) ?
- Quelles sont les causes des conflits fonciers de manière générale ?
- En quoi les migrations (saisonnnières ou définitives, internes et externes) ont-elles une incidence sur le foncier ?
- Quelles sont les conséquences ou manifestations de ces conflits fonciers induits par les migrations sur la paix sociale et la démographie ?

- Justification de l'étude (pourquoi cette thématique mérite d'être étudiée) ?

Depuis les années 90 la Côte d'Ivoire va connaître plusieurs crises sur le plan social et économiques. Cependant le secteur agricole n'est pas resté en marge de toutes ces crises avec l'échec des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la naissance de foyers de conflits liés au foncier. Au nord de la Côte d'Ivoire le développement de la culture du coton avec la CIDT et la démographie galopante vont jouer un rôle important dans les migrations des populations. Les questions liées aux migrations et au foncier rural sont au cœur des enjeux de développement, de cohésion sociale et de promotion d'un Etat de droit.

Cette thématique mérite d'être étudiée car les conflits fonciers locaux sont devenus aujourd'hui et depuis quelques années de plus en plus récurrents et difficiles à gérer dans le pays particulièrement au nord¹ de la Côte d'Ivoire. Les causes de cette situation sont nombreuses, mais les migrations massives semblent jouer un rôle particulièrement important dans la naissance des conflits.

Les populations migrantes sont demandeuses de terres et de droits durables sur les terres qu'elles cultivent. L'un des phénomènes les plus marquants de ces dernières a été la migration des populations dans les forêts classées pendant la dernière décennie. Les déguerpissements des populations des forêts classées de Dikodougou et Niakaramandougou ont été la conséquence de migrations récentes dans le nord du pays.

- Quelles sont les causes des conflits fonciers de manière générale ?

Nous avons plusieurs causes liées aux conflits fonciers de manière générale. Cependant nous pouvons déterminer les causes suivantes :



foncière ou la pression foncière

La saturation

Pendant les guerres d'hégémonie, plusieurs villages se sont installés dans les alentours de la ville de Korhogo pour profiter de la protection de son chef charismatique GBON COULIBALY. Cette installation stratégique a eu pour conséquence de concentrer une grande population sur un espace géographique réduit. A ce jour, on estime entre 80 et 100hbt/km² la

¹ Etude de A. Coulibaly
Socio-anthropologue, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire)

densité humaine autour de Korhogo. Evidemment, cette concentration de population aura pour conséquence l'insuffisance de terres cultivables.

Le retour des jeunes autochtones dans les villages n'a pas été sans conséquence dans l'apparition des conflits fonciers car l'école qui était considérée comme pourvoyeur d'emploi va laisser la place à un chômage important des jeunes depuis 1990. D'où le retour massif des jeunes sur des terres déjà saturées.

La raréfaction de terres vierges et le désir d'extension de leurs exploitations agricoles du fait de la pression foncière poussent les cultivateurs à migrer vers d'autres territoires et à infiltrer le domaine foncier public de l'Etat (les forêts classées). D'où la recrudescence après 2011 des conflits qui opposent l'administration (la Société pour le Développement des Forêts et les Eaux et Forêts) aux clandestins.

Si aujourd'hui les conflits agriculteurs-éleveurs deviennent de plus en plus récurrent, la pression foncière n'en demeure pas moins pour quelque chose. A l'origine des conflits, ce sont les dégâts de bétail dans les exploitations agricoles. En l'absence de couloirs de transhumance (SODEPRA), ce sont les espaces entre les champs (1 à 2 mètres d'intervalle) qui font office de couloir de passage pour les animaux.

La pratique traditionnelle de gestion des terres.

Le type de droit foncier existant dans le nord est un droit collectif c'est-à-dire que le patrimoine foncier appartient à la communauté, le village, une lignée, une famille. Ce régime foncier ignore la notion de propriété individuelle comme la loi de 1998 sur le foncier rural. Il est donc mal pris par les populations principalement les autorités coutumières².

Comme le démontre les récent conflits dans la zone. La non reconnaissance des droits coutumiers de certaines communautés, villages et familles a engendré des conflits dans certaines localités du département de Korhogo notamment à :

- Village de Torgokaha (conflit foncier) ;
- Village de Kassoumbarga (chefferie) et Donombolo (propriétaire terrien) ;

² Les entraves à la mise en œuvre de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural en Côte d'Ivoire : Analyses et réflexions prospectives, Inades – Formation, Octobre 2015



problématique de l'héritage

Selon la tradition Senoufo (le matriarcat) l'héritage appartient aux neveux (maternels). La terre n'a pas échappé à cette tradition. La pression foncière ou l'absence de terres cultivables va remettre en cause cette tradition d'où la recrudescence des conflits entre les neveux et les fils.

- En quoi les migrations (pendulaires, internes et externes) ont-elles une incidence sur le foncier ?

Définie comme un déplacement de populations et/ou d'animaux d'un lieu à un autre lieu, la migration peut selon les cas prendre plusieurs formes telles que :

- La migration interne (les déplacements se font à l'intérieur d'un même pays, d'une région donnée à une autre) ;
- La migration externe (mouvement de populations d'un pays à un autre) ;
- La migration pendulaire (mouvement de populations du lieu d'habitation vers le lieu de travail).

MIGRATION INTERNE DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

Débutée dans les années 75-80, la migration interne observée au Nord de la Côte d'Ivoire est due à plusieurs facteurs, à savoir :

- la valorisation de la culture du coton ;
- le programme de développement de la production animale avec la création des SODE (SODEPRA) ;
- l'augmentation du coût des intrants surtout les engrais chimiques ;
- la démographie galopante dans les zones nord ;
- la conjoncture et la dévaluation intervenue dans les années 90 ;
- la compétition entre élevage et agriculture, etc.

Ces différents facteurs ont engendré un grand mouvement des populations du Nord vers les zones sud du Nord de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire des zones de Tioroniaradougou, Napie, Dikodougou vers les zones de Mankono et de Dianra à la recherche de terres fertiles. Aussi, un autre mouvement s'est-il observé de ces mêmes zones vers les zones de Tortiya et Séguéla (zones diamantifères) à la recherche de diamant. Une vague de mouvement des populations venant des zones de Boundiali, Tengrela, Kouto et de Korhogo s'est également observé vers les zones forestières productrices de café et de cacao pour travailler dans ces plantations.

Les migrations dues au développement de la culture de coton sont les vagues suivantes :

- 1^{ère} vague d'installation au Sud de Dikodougou (Boron, etc.)
- 2^{ème} vague d'installation dans les zones de Mankono, Dianra, Bouaflé et Zuénoula.

Ces zones sont restées pendant plus de 20 ans les zones d'accueil privilégiées des populations du Nord.

Mais depuis le début des années 2000, face à la pauvreté marquée de ces zones d'accueil, la jeunesse en quête de zones propices à la cotonculture, a commencé à s'orienter vers les zones de Niakaramandougou-Ouest en envahissant les forêts classées de ces zones restées sans protection avec l'avènement des différentes crises militaro-politiques (1999-2011). Toutefois, avec la fin de la crise et la reprise des activités de la SODEFOR dans ces zones, les mouvements ont commencé à s'orienter vers les zones de Kiénou, Longo, etc.

Ces mêmes mouvements de populations à la recherche des terres fertiles pour l'agriculture, ont été également suivis par les gros éleveurs venant de Tengrela, Boundiali et Tengrela, à la recherche de pâturage pour leur bétail.

MIGRATION EXTERNE DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

Elles concernent les populations venant des pays de l'hinterland (Mali, Burkina Faso, Niger) et constituées par trois grands groupes :

- Des gros éleveurs qui sont à la recherche de pâturage ;
- Des agriculteurs qui sont à la recherche de terres fertiles mais surtout pour travailler dans les plantations de café et de cacao ;
- Des orpailleurs clandestins à la recherche d'or et de diamant.

- MIGRATION PENDULAIRE AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

Ce type de migration se vit plus dans les zones de Niellé, Diawala, Ferké, M'bengué et Tengrela et se manifeste par un mouvement de populations vers les campements ou « vogo » pour les productions agricoles en saisons pluvieuses. Après les récoltes, on assiste à leur retour dans leur village d'origine pour passer la saison sèche et y retourner quand les pluies s'installent de nouveau.

Ces migrations auront plusieurs incidences :

Sur le plan démographique et économique:

Les migrations vont engendrer l'exode massif des jeunes dans la zone dense de Korhogo vers les zones sud de la région. Cette situation va donc créer une baisse de la production agricole de la zone au profit des nouvelles et le dépeuplement de certains villages.

Sur le foncier :

Ces migrations vont entraîner une forte concurrence entre autochtone et allogène sur les nouvelles terres cultivables. D'où la naissance de conflits liés au foncier.



<ul style="list-style-type: none"> ■ Capitale d'État (plus de 100 000 hab.) □ Capitale administrative (plus de 2 500 000 hab.) ● Plus de 300 000 hab. ● Plus de 100 000 hab. ● Plus de 50 000 hab. ● Plus de 10 000 hab. ● Autre ville ou localité 	<ul style="list-style-type: none"> — Limite de région — Limite de département Daloa Capitale de région Touba Chef-lieu et nom de département BAKOUÉ Groupe ethnique ✈ + Aéroport, aérodrome 	<ul style="list-style-type: none"> — Autoroute — Route principale — Autre route - - - Piste ++ Voie ferrée — Barrage, chute ▨ Parc national ou réserve
---	--	---

0 50 100 km

Exemple de flux migratoire

- Quelles sont les conséquences ou manifestations de ces conflits fonciers induits par les migrations sur la paix sociale et la démographie ?

Les conflits fonciers ont plusieurs conséquences sur la paix sociale et la démographie au nombre desquelles nous avons fragilisation de la cohésion sociale du fait de la résurgence des conflits fonciers induits par les migrations. En effet les conflits ont pris une ascendance pendant ces dernières années. Dans certaines zones c'est la mise en œuvre de certains programmes tels que le Programme National de Gestion des Terroirs et d'Équipement Rural (PNGTER) qui ont ravivé les conflits fonciers latents entre villages, chefs-lieux de sous-préfecture. En Plus des conflits entre individus, des familles...C'est le cas des sous-préfectures de Tioroniaradougou et Napiélé Dougou, des villages de Lamékaha et de Kaforo ou des villages de Kassoumbarga, Donombolo, Dihi, Madinin....

La désorganisation sociale apparaît comme une conséquence des conflits fonciers dans le nord.

- Expériences de l'Animation Rurale de Korhogo (ARK) :

L'ARK a mené depuis plus de deux(02) décennies plusieurs activités dans la zone nord de la Côte d'Ivoire. Zone où l'élevage et l'agriculture est fortement pratiqué. Nous pouvons entre autre citer :

Mécanismes hérités des projets	Missions	Niveau de formalisation	Besoins d'appuis
Association des éleveurs	Gestion des ouvrages pastoraux (barrage) et des couloirs d'accès au pâturage	Récépissé de déclaration à la sous-préfecture	Redynamiser les organes et construction de cadre de dialogue avec l'administration et les autres acteurs de impliqués dans la gestion du foncier
Association de développement sous - préfectoral	Dans le cadre de la gestion concertée des ressources naturelles, élaborer et mettre en	Récépissé de déclaration à la sous-préfecture	Appui à la conduite d'initiative communautaire de développement

	œuvre des Plans de Développement Local (PDL)		
Réseau de paysans leaders en GDS	Faire la promotion des techniques de production écologiques par la Gestion Durable des Sols (GDS)	Informel	Renforcement des capacités sur les nouvelles techniques de gestion durable des sols
Groupement maraîchers	Production des cultures maraîchères	Informels	Développer les cadres d'échanges avec les éleveurs dans une perspective de production agricole écologique
Gouvernance foncière	Accompagner les communautés dans la gouvernance foncière	Formaliser de nouveaux contrats sociaux entre les communautés	Plaidoyer, accompagner les communautés dans la formalisation de leurs droits

L'ARK travaille depuis plusieurs mois en collaboration avec INADES-Formation, le CERAP et l'ASAPSU sur la gouvernance foncière dans trois(03) villages de la zone nord à l'aide d'un outil appelé Terristories implémenté par le CIRAD.

CONCLUSION

L'ARK s'intéresse depuis plusieurs années à la problématique foncière dans le cadre des initiatives menées dans le Nord de la Côte d'Ivoire en appui à l'Auto-promotion des communautés villageoises. Fort de cette expérience, elle remercie l'ARGA section Côte d'Ivoire pour cette initiative et invite l'ensemble des acteurs (chercheurs, société civile...) à œuvrer davantage sur la thématique du foncier. Car les prochaines crises en Côte d'Ivoire sont susceptibles d'être influencées par le foncier. Pour l'heure dans la zone nord, de graves conflits ont été observés dans les villages de Torgokaha, Dokaha, Kassoumbarga (affaire en justice).